



## **H01 : Observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT)**

Bureau référent : Bureau de la qualité et sécurité des soins PF2

### Définition

L'observatoire du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique (OMEDIT) est une structure régionale ou interrégionale d'appui, d'évaluation et d'expertise scientifique placée auprès de l'agence régionale de santé, et membre du réseau régional de vigilance et d'appui. Cette structure est chargée de l'animation d'une politique coordonnée de bon usage des produits de santé et de bonnes pratiques en termes de qualité, sécurité et d'efficience.

### Références concernant la mission

**Décret n° 2017-1483 du 18 octobre 2017** relatif aux observatoires du médicament, des dispositifs médicaux et de l'innovation thérapeutique

**Articles R1413-90 et R1413-91** du Code de la Santé Publique

**Circulaire N° DGOS/R1/2021/87 du 21 avril 2021** relative à la première campagne tarifaire et budgétaire 2021 des établissements de santé

### Critères d'éligibilité

**a) Niveau national**

La dotation est attribuée aux OMEDIT désignés par le DGARS ;

**b) Niveau régional**

Peuvent bénéficier d'un financement au titre de cette dotation les structures rattachées à un établissement de santé. Le financement est alloué à l'établissement de santé au sein duquel est implanté l'OMEDIT.

### Chiffres clefs

Cette MIG a été transférée au sein du FIR en 2022 pour un montant de 7,6 M€.

En 2020, 19 établissements ont été financés au titre de cette mission pour un montant global de 6,8 M€.

Montants délégués par établissement :

- 1er quartile : 163 700€
- Médiane : 357 633€
- 3ème quartile : 444 747€

## Périmètre de financement

Le financement MIGAC est le seul et unique mode de financement des OMEDIT.

Leurs missions précisées dans le décret visent à assurer :

- un appui à l'élaboration des contrats d'amélioration de la qualité et de l'efficacité des soins et à l'analyse de leurs rapports d'évaluation ;
- le suivi médico-économique et l'analyse des prescriptions, dispensations et utilisations des médicaments ainsi que des produits et des prestations.

Un rapport d'activité (PIRAMIG) est réalisé chaque année permettant de réaliser un bilan en regard du programme d'actions prédéfini.

Aucune autre mission que celles définies dans le décret ne sont financées par ailleurs.

## Critères de compensation

Cette MIG a fait l'objet d'un débasage en 2019 et d'une nouvelle modélisation (financement historique) afin que chaque OMEDIT puisse assurer les missions du décret.

Ainsi, chaque région reçoit une part socle correspondant à 1 ETP pour chacune des régions (petite, moyenne ou grande) et une part ajustée pour les moyennes et grandes régions, calculée sur le nombre d'établissements de la région, le nombre d'EHPAD, le nombre de professionnels libéraux et la superficie territoriale.

## Prise en compte du coefficient géographique

- L'exercice de la mission ne génère pas de surcoûts liés à l'implantation géographique.
- Les coefficients géographiques ont été appliqués à la modélisation
- Les coefficients géographiques ont été appliqués sur une partie des financements pour les raisons suivantes.

## Évaluation a posteriori de la pertinence du financement de la mission

*Existence d'un rapport d'activité* : Oui (Piramig)

*Ce rapport d'activité est-il standardisé entre les ES ?* Oui

*Ce rapport d'activité est-il informatisé ?* Oui

*Indicateurs qualitatifs et quantitatifs de résultat* :

**Actions de contractualisation** : nombre de lits MCO

**Actions d'évaluation** : nombre de rapports d'étape annuel évalués, suivi des consommations, ciblage des établissements dans le cadre du programme gestion du risque, audit au sein d'établissements de santé (thème, méthode, nombre d'établissements impliqués / période, nombre de visites sur site pour un audit ou une évaluation)

**Actions de formation** : thème, personne par journée

**Actions de communication** : publication : nombre par catégorie (Articles parus dans des revues avec comité de lecture, communications orales, posters, rapports, bulletin d'information), site internet : Nombre de visites ou de sessions / nombre de visiteurs / an, Titre de la « page à succès », Liste de diffusion (nombre d'abonnés, nombre de messages adressés /an)

**Actions d'animation** : Assemblée annuelle : nombre de participants, nombre de réunions, journées régionales : nombre de journées, nombre de participants, lieux, commissions spécialisées : nombre de commissions, nombre de participants.